



Mandataire successorale malhonnête

Par **wailey**, le **05/08/2014** à **13:19**

Bonjour,
Ma grand mère est décédée fin octobre. Ma mère, mon oncle et ma tante ont hérité de 54000€ qu'elle avait sur plusieurs comptes à sa banque. Chez le notaire, ma tante a proposé d'être mandataire et de s'occuper de la succession pour soit disant ne pas payer de frais de notaires. Tout le monde a accepté et un document a été signé chez le notaire. Aujourd'hui, ma maman et mon oncle attendent 6000€ que ma tante devait leur verser sur le solde de la succession. Suite à un appel téléphonique de ma tante la semaine dernière, celle-ci prétend qu'elle était endettée et que sa banque s'est servi sur l'argent de ma grand-mère (je ne sais pas si c'est vrai) et qu'elle ne peut leur rembourser l'argent uniquement que mensuellement. Que peuvent faire ma maman qui est déjà âgée et mon oncle très malade pour contraindre ma tante à rembourser leur part?
En tant que petite-fille de ma grand-mère est-ce que je peux intervenir pour défendre les intérêts de ma maman?
Je vous remercie de votre réponse.